

Région de SAINT-LÔ (Manche)

Bâtiment rural

Croisée

XVII^e siècle



Ce bâtiment rural de la région de Saint-Lô montre une authenticité remarquable. Seule sa toiture a été remaniée. Il conserve exceptionnellement la majeure partie de ses dispositions d'origine et notamment une petite croisée qui ne possède aucun vitrage. Constituée d'éléments robustes associés à une serrurerie simple et fonctionnelle, elle constitue un rare exemple de l'architecture paysanne du XVII^e siècle.

L'édifice

Construit en schiste sur deux niveaux et initialement recouvert de chaume, il regroupait les fonctions d'habitation et d'exploitation (fig. E.1). Hormis deux pièces destinées à la vie domestique, une salle commune au rez-de-chaussée et une chambre à l'étage qui possèdent de véritables croisées fermées par des volets intérieurs (fig. 1.1 et 1.5), les autres fenêtres sont condamnées par des bâtis dormants munis de simples barreaux (fig. 1.2, 1.6 et 1.7). En marge des marais du Cotentin, les édifices du bocage Saint-Lois mêlent fréquemment architecture de pierre et de terre comme dans notre exemple où les arases des murs gouttereaux sont réalisées en argile, appelée « bauge » ou « mâsse ». Bien que l'emploi de l'argile soit alors limité, ses procédés constructifs ont eu une influence évidente sur l'édification des maisons en moellons et notamment leurs fenêtres.



Fig. E.1. La façade antérieure

La fenêtre

Elle est située en façade sud, au rez-de-chaussée, et constitue l'unique éclairage de la salle commune. De dimensions modestes, elle est édifiée uniquement en moellons de schiste, aucune pierre de taille ne venant la structurer (fig. 1.5). A l'extérieur, ses piédroits ébrasés sont couronnés de dalles posées en encorbellement formant linteau. L'inclinaison des ébrasements et le linteau en bois placé au ras du plafond permettent une bonne diffusion de la lumière malgré la petite taille de la croisée (fig. 1.2). La baie n'a pas d'allège, le mur maçonné jusqu'au niveau de son appui s'achève par une tablette en bois suivant un procédé fréquemment employé dans l'architecture de terre.

La menuiserie

Le bâti dormant

Il est composé d'un robuste bâti dont les assemblages à tenon et mortaise sont maintenus par de fortes chevilles. Les traverses du haut et du bas chapeautent les montants et filent pour s'encaster profondément dans les ébrasements. Les châssis devaient donc être posés durant l'édification des murs. Le dormant est divisé en quatre compartiments dont les deux du bas sont subdivisés par un barreau placé sur l'angle. Les deux du haut recevaient sans doute des grilles en fer forgé composées de deux barreaux entrecroisés et encastés dans les chants du dormant (plan n°3). Cette hypothèse ne permet toutefois pas d'expliquer les deux entailles de faible profondeur sur le croisillon de part et d'autre du montant (plan n°5). Ce bâti fonctionnel, sans aucune moulure, est identique aux « carrées simples » placées dans les fenêtres des maisons construites en argile.

Les volets

Ils sont composés de deux lames, assemblées à rainure et languette, renforcées par des goujons (fig. 3.1 et 3.2). Leur étanchéité est assurée différemment selon qu'ils se situent en haut ou en bas. Les nus intérieurs des premiers sont sensiblement alignés avec celui du dormant. L'épaisseur des volets a alors contraint le menuisier à pousser une feuillure à leur périphérie pour les encastrent (plan n°3, section A-A). La même feuillure est présente sur les seconds, mais est utilisée plus traditionnellement pour former un recouvrement des volets sur le dormant. Les chants sont moulurés dans ce cas d'un quart-de-rond irrégulier fait au rabot ou à la plane. Cette différence s'explique sans doute par les barreaux verticaux qui ne permettent pas un encastrement total des volets du bas (plan n°3, section B-B). Leur parement intérieur n'est pas dressé, mais simplement blanchi pour l'égaliser grossièrement.

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des volets est assurée par des pentures sur crampon (fig. 3.4 à 3.6). Elles renforcent quelque peu les assemblages des volets puisqu'aucune barre ne les rigidifie. Le crampon et la possibilité de cintrer la penture permettent d'utiliser ce système aussi bien pour les volets encastrés du haut que les volets à recouvrement du bas.

Les organes de fermeture

Un tourniquet placé sur le meneau du dormant permet de condamner deux volets à la fois (fig. 3.7). Ce petit système, qui là encore s'adapte bien à tout type de volet, offre une protection symbolique à l'effraction. Il a pu être adopté ici parce que les compartiments sont suffisamment réduits et entravés par des barreaux. Il présente toutefois l'avantage d'être facile à fabriquer et donc d'un coût modeste.

Les organes de tirage

Une petite poignée en forme de demi-cercle, dont les deux pointes sont fichées dans le bois, facilite la manœuvre de chaque volet (fig. 3.6 et 3.7).

Ces ouvrages de serrurerie ne présentent pas de difficultés techniques et sont avant tout fonctionnels. Ils pouvaient être effectués par une main d'œuvre peu experte.

Datation

L'analyse des caractéristiques stylistiques et techniques des édifices et de leurs châssis de fenêtre permet généralement une datation relativement précise. Dans le cas présent, le bâtiment s'inscrit dans l'évolution de l'architecture rurale et paysanne, faiblement étudiée. Elle est complexe parce qu'elle se développe en marge de l'architecture dite « majeure » et tient peu compte de son évolution ou tout au moins l'interprète avec des décalages très variables. Elle utilise des techniques constructives locales, pérennise parfois des procédés abandonnés ailleurs depuis des décennies, emploie une main d'œuvre moins spécialisée qu'en milieu urbain et privilégie la fonctionnalité à l'ostentation. Aussi, ses formes sont-elles souvent simples et lisses, traversant les siècles sans grands changements. Les clôtures de fenêtres n'échappent pas à cette règle. La période de fabrication de ce témoin exceptionnel de la région de Saint-Lô est donc difficile à établir précisément. Plusieurs datations ont été émises pour ce bâtiment, la plus ancienne le faisant remonter au XVe siècle. L'analyse de ses châssis donne néanmoins quelques éléments qui ne permettent pas d'envisager une période aussi haute.

Les volets constitués de lames verticales assemblées et renforcées par des goujons sont utilisés largement au XVe siècle. Ils sont alors rigidifiés par des barres chevillées et associés à de longues pentures rectilignes et minces. Au siècle suivant, ils céderont la place aux volets à bâti et panneaux. A Saint-Lô, la technique est proche. On y observe les mêmes goujons introduits dans les chants des lames pour les maintenir, mais ces dernières ne sont plus renforcées par des barres chevillées. Des pentures plus fortes les remplacent. On peut observer la même technique sur un petit volet secondaire du manoir de la Cour à Gourhel (étude n°56007) qui ne peut être antérieure à la fin du XVIe siècle. Les similitudes ne s'arrêtent pas là puisque les mêmes systèmes de fermeture (tourniquet) et de rotation (penture sur crampon) sont employés. Au-delà, les premiers exemples d'une étanchéité par recouvrement des vantaux, telle qu'elle est pratiquée sur les volets du bas, ne sont pas antérieurs au début du XVIe siècle. Aucune datation précise n'étant envisageable d'après ces quelques éléments, il est nécessaire de fixer une période large en attendant peut-être des informations complémentaires, telle qu'une analyse par la dendrochronologie. On peut ainsi penser que les châssis de fenêtres de cet édifice ont été fabriqués dans les dernières décennies du XVIe siècle et plus vraisemblablement dans le courant du suivant.

Situation



Typologie

Type 4.AA.4.



Documents annexés

- Planche n°1 : Les baies
- Planche n°2 : La croisée
- Planche n°3 : La serrurerie
- Plan n°1 : Croisée / élévation intérieure
- Plan n°2 : Croisée / élévation extérieure
- Plan n°3 : Sections A-A, B-B, C-C
- Plan n°4 : Serrurerie (le tourniquet a été relevé sur la croisée du premier étage / fig. 1.1.)
- Plan n°5 : Croisée / perspective (restitution partielle, hors grille)

Restitution de la clôture

Les grilles des compartiments supérieurs ne sont pas restituées, aucun élément ne permettant de définir leur aspect initial.